CONSEIL D'ETAT, SECTION DU CONTENTIEUX ADMINISTRATIF.

A R R E T

n° 196.100 du 16 septembre 2009

A.169.811/VIII-5411

En cause : **AUTRIQUE** Henri,
rue Van Aa 43
1050 Bruxelles,

contre :

l'Etat belge, représenté par
le Ministre de l'Economie,
ayant élu domicile chez
Me Jean-Paul LAGASSE, avocat,
place de Jamblinne de Meux 41
1030 Bruxelles.

LE PRESIDENT DE LA VIIIe CHAMBRE,

Vu la requête introduite le 27 janvier 2006 par Henri AUTRIQUE qui demande "l'annulation de l'arrêté royal du 10 novembre 2005 attribuant à Marie-Pierre FAUCONNIER un mandat de N^{-1} pour la Direction générale de l'Energie du SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie";

Vu les mémoires en réponse et en réplique régulièrement échangés;

Vu le rapport de Mme BEECKMAN DE CRAYLOO, premier auditeur au Conseil d'Etat;

Vu la notification du rapport aux parties;

Vu la lettre du 6 juillet 2009 adressée au Conseil d'Etat par le requérant;

Vu l'ordonnance du 16 juillet 2009, notifiée aux parties, fixant l'affaire à l'audience du 15 septembre 2009 à 10.30 heures;

Entendu, en son rapport, M. GEUS, président de chambre;

Entendu, en ses observations, Me Frédéric VAN DE GEJUCHTE, loco Me Jean-Paul LAGASSE, avocat, comparaissant pour la partie adverse;

Entendu, en son avis conforme, M^me^ BEECKMAN DE CRAYLOO, premier auditeur;

Vu le titre VI, chapitre II, des lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973;

Considérant que, par sa lettre précitée du 6 juillet 2009, le requérant a fait savoir au Conseil d'Etat qu'il se désiste de son recours; que rien ne s'y oppose,

D E C I D E :

Article 1^er^.

Le désistement est décrété.

Article 2.

Les dépens, liquidés à la somme de 175 euros, sont mis à charge du requérant.

Ainsi prononcé à Bruxelles, en audience publique, le seize septembre deux mille neuf par :

M.	GEUS,	président de chambre,
M^{me}	DRAPIER,	greffier assumé.

Le Greffier assumé, Le Président,

B. DRAPIER. J.-Cl. GEUS.